



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Service régional de l'alimentation**

Affaire suivie par :

**Francine MALIVERNET**

Gestionnaire agréments

Tél : 05 49 03 11 30

Mél : francine.malivernet@agriculture.gouv.fr

Poitiers, le **21 SEP. 2022**

**UNION ENTENTE DES COOPERATIVES  
AGRICILES  
ROUTE DE SURGERES  
17380 TONNAY BOUTONNE**

**Références :**

*Vu les articles L254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;*

*Vu les articles R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;*

*Vu le décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;*

*Vu l'arrêté préfectoral n° R75-2019-04-15-023 du 15 avril 2019 portant délégation de signature à Monsieur Philippe de GUENIN directeur régional de l'agriculture et de la forêt pour la région Nouvelle-Aquitaine ;*

*Vu la décision du 30 mai 2022 portant subdélégation de signature ;*

*Vu la certification délivrée par votre organisme certificateur (Certis) reçue le 13 septembre 2022 ;*

**Agrément**  
pour la distribution et l'application en qualité de prestataire de service  
de produits phytopharmaceutiques

**Référence :** PC02054

**Délivré à :** UNION ENTENTE DES COOPERATIVES AGRICOLES - SIRET : 43926052200016

**Domicilié :** Route de Surgères  
17380 TONNAY BOUTONNE

pour l'exercice des activités :

- d'application en qualité de prestataire de services « traitement de semences en unité mobile », de produits phytopharmaceutiques ;
- de mise en vente, vente ou distribution à titre gratuit des produits phytopharmaceutiques aux utilisateurs professionnels / non professionnels de ces produits ou aux personnes physiques ou morales agissant pour leur compte, y compris les groupements d'achats.

**Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine**

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916  
87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Sont couverts par cet agrément les établissements et sites visés dans le tableau suivant :

ETABLISSEMENT	N° SIRET	PERIMETRE	C.P	COMMUNE
CARC COGNAC	78121523100056	DPRO	16170	ROUILLAC
CARC COGNAC	78121523100049	DPRO	16130	JUILLAC LE COQ
CARC COGNAC	78121523100064	DPRO	16100	COGNAC
COOPERATIVE CAVAC	78126127600013	DPRO	16140	VILLEJESUS
COOPERATIVE DE BEURLAY	78127181200013	DPRO	17250	BEURLAY
COOPERATIVE DE BEURLAY	78127181200039	DPRO	17250	PLASSAY
COOPERATIVE	78128776800019	DPRO	17170	COURCON D'AUNIS
COOPERATIVE DE MATHA	77556413100016	DPRO/DGP	17160	MATHA
COOPERATIVE DE MATHA	77556413100057	DPRO	17160	CRESSE
COOPERATIVE DE MATHA	77556413100024	DPRO	17490	CHERBONNIERES
COOPERATIVE DE MATHA	77556413100032	DPRO	17490	NEUVICQ LE CHTEAU
COOPERATIVE DE MATHA	77556413100040	DPRO	16170	GOURVILLE
COOPERATIVE	78135196000021	DPRO	19260	SAINT AGNANT
COOPERATIVE DE ST PIERRE DE JUILLERS	78137164600014	DPRO	17400	ST PIERRE DE JUILLERS
COOPERATIVE DE ST PIERRE DE JUILLERS	78137164600022	DPRO	17470	LOIRET SUR NIE
COOPERATIVE	78139064600011	DPRO/DGP/APPLI traitement de semences en unité mobile	17380	TONNAY BOUTONNE
UNION AGRICOLE SEGONZAC CHERAC	77556399200012	DPRO/DGP	16610	CHERAC
UNION AGRICOLE SEGONZAC CHERAC	77556399200046	DPRO	16130	SEGONZAC

Cet agrément est valide sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois suivant sa notification, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour la préfète et par délégation,  
La Directrice Adjointe

Pascale CAZIN



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Service régional de l'alimentation**

Affaire suivie par :

**Francine MALIVERNET**

Gestionnaire agréments

Tél : 05 49 03 11 30

Mél : francine.malivernet@agriculture.gouv.fr

Poitiers, le **21 SEP. 2022**

**UNION ENTENTE DES COOPERATIVES  
AGRICOLAS  
ROUTE DE SURGERES  
17380 TONNAY BOUTONNE**

**Objet** : Agrément pour les activités de mise en vente, vente, application de produits phytopharmaceutiques ou conseils stratégiques et spécifiques à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

Ref : PC02054 – DIR-2022-384-D

Pj : agrément définitif

Monsieur,

Suite à la réception de la certification délivrée par votre organisme certificateur (Certis) en date du 13 septembre 2022, je vous prie de trouver ci-joint l'agrément définitif pour **l'application en prestataire de services « traitement de semences en unité mobile » et la distribution de produits phytopharmaceutiques.**

Je vous rappelle que toute modification, suspension ou retrait de certification, rachat ou cessation d'activité, susceptible de remettre en cause la délivrance de cet agrément doit être notifiée dans un délai maximal de 30 jours à mon service. Ces changements peuvent concerner tout ou partie de vos établissements et/ou tout ou partie des activités couvertes par l'agrément.

Enfin, pour information, votre entreprise est enregistrée dans un fichier informatique auquel vous avez un droit d'accès conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978. Les informations relatives à votre agrément sont publiées sur le site Internet du ministère chargé de l'agriculture à l'adresse : <http://e-agre.agriculture.gouv.fr>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Pour la préfète et par délégation,  
La Directrice Adjointe

Pascale CAZIN

**Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine**

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916  
87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00  
Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX  
Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX  
Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900